

ENCORE HUIT CONDAMNATIONS A MORT !

EN ALGERIE ET EN FRANCE

6 mars. — Biskra. Tribunal militaire — Djeghoul Ahmed Ben Belkacem et quatre autres combattants algériens. Condamnés à mort.

7 mars. — Guelma. Tribunal militaire — Une femme. Une militante algérienne, Zohra Ghemrani, condamnée à mort.

21 mars. — Paris. Tribunal militaire — Kaddour Ben Ali, militant algérien de 22 ans, condamné à mort.

23 mars. — Metz. Tribunal militaire — Amar Deneussad, condamné à mort.

DES PEINES DE PRISON !

Vingt-et-un militants algériens du F.L.N. condamnés à de lourdes peines de prison par le Tribunal militaire d'Alger.

22 mars. — Alger — Habab Bey Mohamed et Zarzour Ben-Noui, 20 ans de réclusion ; Ben Laredj El Hadi et Lenni Abdel Kader, 15 ans ; Hachemi Abderrahmane, 13 ans. Six autres militants F.L.N. condamnés à des peines de réclusion variant de 5 à 20 ans.

Dix autres encore ont été condamnés à des peines de prison diverses.

SOLIDARITÉ

UN APPEL

Il est très heureux que des négociations s'engagent enfin. Mais elles risquent d'être longues et, pendant des mois, ceux qui sont en prison ou dans les camps auront encore, ainsi que leurs familles, besoin de votre solidarité active...

Les soussignés décident de constituer un **Comité de Solidarité pour les Victimes de la répression due à la guerre d'Algérie**. Ce comité unifie l'ancien comité d'aide et les groupes formés ces derniers mois dans le même but à la suite d'initiatives séparées.

Toutes les personnes qui, depuis plusieurs années, désirent la paix, peuvent et doivent témoigner leur sympathie à ceux qui, en toute conscience et sincérité, ont choisi leur mode de lutte pour une cause qui nous est commune à tous, et qui sont aujourd'hui frappés pour ce choix. Nous souhaitons qu'un grand élan de solidarité se manifeste à leur égard. Plus qu'un acte de générosité, c'est un devoir pour nous tous.

Parmi les premiers signataires : R. et D. Barrat, S. de Beauvoir, M. Blanchot, E. Bloncourt, C. Bourdet, J. Dresch, P. Fraisse, A. Hauriou, A. Kastler, M. Leiris, J. Panigel, M. Prenant, M. Reberioux, J.-P. Sartre, L. Schwartz, Vercors, P. Vidal-Naquet, Mme Andrée Pierre Vienot.

Adresser les fonds à Jacques Chatagner, C.C.P. Paris 12385-28 Paris, et la correspondance à Albert Roux, 30, rue Lecourbe, Paris (15^e).

LA GANGRÈNE

Au moment où on parle de négociation, les tribunaux militaires français condamnent encore à mort ; les prisons et les camps ne désemplissent pas ; nos frères algériens connaissent jour et nuit l'atmosphère du ghetto. Les enlèvements, les tortures, les disparitions se multiplient. Les journaux qui dénoncent ces exactions sont saisis et poursuivis. Par contre, la police est curieusement impuissante à mettre la main sur un seul des meurtriers du maire d'Evian,

Il faut sortir nos camarades

DES EXACTIONS, DES TORTURES EN PLEIN PARIS

De nouvelles plaintes déposées par de nombreux ouvriers algériens contre les « harkis ».

Depuis le mois dernier, plusieurs dizaines de plaintes ont été déposées par des travailleurs algériens contre les forces auxiliaires de la police dites « harkis ». Tous sont non inculpés, ils accusent les supplétifs de les avoir arrêté, maintenu plusieurs jours dans leurs locaux et s'être livrés sur eux à des séances de torture pour leur faire dénoncer des membres du F.L.N. Ils furent ensuite relâchés sans avoir été inculpés de quoi que ce soit. Plusieurs durent être hospitalisés. Parmi ces plaintes citons celles de MM. Khaldi Modani et Medjmedj Amor, dont « L'Humanité » a publié les témoignages, les noms et adresses, et les photographies montrant les traces des sévices. Tous ces hommes peuvent faire des accusations précises et peuvent produire des certificats médicaux édifiants.

DES SAISIES !

« L'HUMANITE » ET « TMOIGNAGE CHRETIEN » SAISIS

Le 7 mars, « L'Humanité » et le 17 « Témoignage Chrétien » étaient saisis par le préfet de police, pour avoir tous deux publié des récits de tortures (1) subies par des ouvriers algériens dans les locaux de la police supplétive (harkis) à Paris et des accusations précises contre des membres de cette police, avec indications de lieu, nom et photographie des plaignants.

La direction de « Témoignage chrétien » répliquait après la saisie qu'elle avait vérifié les témoignages rapportés et demandait que des poursuites soient engagées contre elle. « Nous faisons confiance à la justice pour établir la véracité des faits que nous avons présentés », ajoutait-elle.

D'autre part, faisant allusion à la plainte en diffamation déposée contre elle par le préfet de police, « L'Humanité » du 9 avril écrit : « Une fois n'est pas coutume : nous avons un intérêt commun à ce que le procès que vous demandez contre nous se fasse rapidement. Vous, vous voulez nous faire condamner... Soit. Nous en prenons le risque. Nous, nous demandons cette inculpation, nous avons hâte que ce

(1) Dont nous publions par ailleurs des informations dans ces pages.